



MAIRIE



BUDGET PRINCIPAL / BUDGET PRIMITIF 2023

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Eléments de contexte

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 612 habitants (chiffres INSEE à compter du 1^{er} janvier 2023). Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 maisons d'habitation, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- Une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2022-2023, située rue de Montbouy,
- Une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2022-2023, située rue de Montbouy.

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 200 étudiants, l'arboretum national des Barres, l'INRAE, l'IGN.

Depuis 2019, et suite au désengagement de l'ONF, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, compétente en matière de promotion touristique, a repris la gestion du site de l'arboretum national des Barres, pour assurer la pérennité d'un site important pour la Commune et pour l'Est du Département du Loiret

II/ Priorités du Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- La fin des opérations budgétaires relatives à l'aménagement de l'étang du gué mulet et à la mise en place de la vidéoprotection
- La poursuite de l'étude préalable à l'aménagement de la traversée nord-sud
- L'inscription de projets de mandat de l'équipe municipale et des orientations budgétaires 2023 décidées lors du séminaire du conseil municipal en date du 15 octobre 2022 : aménagement de la liaison douce entre le centre-bourg et le Baugé, aménagement des entrées de bourg, la rénovation de trottoirs, la mise en place d'un panneau lumineux d'information au Baugé, la végétalisation du cimetière, etc.
- La réalisation des projets d'équipement sans recourir à l'emprunt, compte-tenu du niveau d'endettement de la Commune, du niveau de trésorerie et des projets importants à venir ultérieurement sur le mandat,

- La non-utilisation du levier fiscal pour l'exercice 2023, compte-tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases des impôts locaux décidée par l'état et annoncée à hauteur de 7,1 %,
- L'exécution du budget devra répondre à un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour permettre à la Commune de conserver ses capacités d'autofinancement.

III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

Besoin de financement de la section d'investissement

Section de fonctionnement 2022	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	1 703 889,38 €	2 124 946,18 €	421 056,80 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	310 017,93 €	310 017,93 €
	Résultat à affecter		731 074,73 €
Section d'investissement 2022	dépenses	recettes	solde
Résultats propres à l'exercice	968 571,17 €	624 949,66 €	-343 621,51 €
Solde exercice antérieur	0,00 €	72 034,02 €	72 034,02 €
	Solde d'exécution		-271 587,49 €
Restes à réaliser 2023	dépenses	recettes	solde
Investissement	117 336,07 €	193 925,44 €	76 589,37 €
	Solde		-194 998,12 €

Au vu des résultats de l'exercice 2022 et des restes à réaliser 2022, la section d'investissement 2023 présente un besoin de financement, d'un montant de 194 998,12 euros qui devra être couvert par l'affectation du résultat 2022.

Affectation du résultat 2022 de la section de fonctionnement

ANNEE 2021		ANNEE 2022	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Résultat (sans N-1)		Résultat (sans N-1)	
RF	2 111 327,35 €	RF	2 124 946,18 €
DF	1 675 634,41 €	DF	1 703 889,38 €
Résultat	435 692,94 €	Résultat	421 056,80 €
Résultat (avec N-1)		Résultat (avec N-1)	
RF	2 454 373,06 €	RF	2 434 964,11 €
DF	1 675 634,41 €	DF	1 703 889,38 €
Résultat	778 738,65 €	Résultat	731 074,73 €
Affectation 2022		Affectation 2023	
002 excédent reporté	310 017,93 €	002 excédent reporté	312 808,52 €
1068	468 720,72 €	1068	418 266,21 €

Compte-tenu des résultats de l'exercice 2022, du besoin de financement pour la section d'investissement et du programme de travaux envisagés, l'affectation 2022 du résultat est la suivante : 312 808,52 euros en recettes de fonctionnement (compte 002) et 418 266,21 euros en recettes d'investissement (compte 1068).

Section de Fonctionnement

Dépenses

Chapitres budgétaires	BP+DM 2022	BP 2023
011- Charges de gestion	656 535,00 €	705 035.00 €
012- Charges de Personnel	980 000,00 €	980 000.00 €
014- Atténuation de produits	5 000,00 €	2 000.00 €
65- Autres charges de gestion	142 650, 00 €	148 050.00 €
66- Charges financières	32 000,00 €	35 400.00 €
67- Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000.00 €
68- Dotations aux provisions	500,00 €	1 000.00 €
022- Dépenses imprévues	90 353,77 €	107 963.61 €
023- Virement Section Investissement	300 000,00 €	300 000.00 €
042-Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0.00 €
Total Dépenses	2 209 038,77 €	2 281 448.61 €

Recettes

Chapitres budgétaires	BP+DM 2022	BP 2023
70- Vente de produits fabriqués	107 500,00 €	114 850.00 €
73- Impôts et taxes	1 287 502,84 €	1 355 894.09 €
74- Dotations et subventions	426 018,00 €	454 896.00 €
75- Autres produits de gestion	38 000,00 €	33 000.00 €
13- Remboursement sur rémunération	10 000,00 €	10 000.00 €
77- Produits exceptionnels	30 000.00 €	0.00 €
78- Reprise sur provisions	0.00 €	0.00 €
002- Résultat reporté	310 017,93 €	312 808.52 €
Total Recettes	2 209 038.77 €	2 281 448.61 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Stabilité de l'excédent reporté, compte-tenu des projets inscrits sur la section d'investissement,
- Evaluation des produits des services à un niveau normal, et ajustement des produits relatifs à la vente de produits fabriqués (mise à disposition des services, charges locatives, etc.),
- Recettes des produits d'impositions, établi avec la non-utilisation du levier fiscal, et avec l'augmentation des bases prévisionnelles à hauteur de 7,1 %,
- Evaluation de la DGF à hauteur de 125 000 euros avec l'outil d'estimation de l'AML, et évaluation de la DSR à 150 000 euros prenant en compte l'augmentation annoncée de cette enveloppe,
- Stabilité de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes par rapport à l'exercice précédent, soit un montant attendu de 422 308.09 euros,
- Augmentation de la taxe sur les pylônes, pour un montant attendu de 103 400 euros,
- Prévisions basses des autres taxes et dotations attendues en 2023 (TFCE, taxe additionnelle aux droits de mutation),
- Absence de reprise de la provision réalisée sur les exercices précédents, qui s'établit à 100 000 euros, en prévision des futurs projets d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Hausse des charges de gestion courante (chapitre 011) qui s'établissent à 705 035 euros, pour prendre en compte les augmentations de combustibles, d'électricité et de carburants liées à l'inflation, le recours à des prestataires extérieurs (entretien du stade et du site de l'étang du gué mulet, prestation d'éco pâturage pour la zone humide, contrats de balayage des rues et de nettoyage des séparateurs hydrocarbures, etc.),
- Hausse des charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012), à 980 000 euros, prenant en compte l'effet report de la hausse du point d'indice à 3.5 %, les mesures catégorielles, les avancements d'échelon ou de grade, etc.
- Légère hausse des autres charges de gestion (chapitre 65) qui s'établissent à 148 050 euros, avec une augmentation de la subvention versée au C.C.A.S. (reversement d'une partie des loyers perçus pour le logement partagé), l'impact de la hausse du point d'indice sur les indemnités versées au maire et aux adjoints, le maintien du niveau des subventions versées aux associations,
- Inscriptions d'un virement à la section d'investissement à hauteur de 300 000 euros et de dépenses imprévues à hauteur de 107 963,61 euros,
- Inscriptions d'une provision semi-budgétaire (1 000 euros pour dépréciation des actifs circulants)

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitres budgétaires	BP+DM 2022	BP 2023
16- Emprunts et dettes	148 700,00 €	149 700.00 €
20- Immobilisations incorporelles	85 000,00 €	42 000.00 €
21- Immobilisations corporelles	410 221,47 €	332 785.87 €
23- Immobilisations en cours	577 399,94 €	369 040.00 €

Recettes

Chapitres budgétaires	BP+DM 2022	BP 2023
10- Dotations, fonds divers	563 720,72 €	533 266,21 €
13- Subventions d'investissement	243 267,67 €	292 847,15 €
15- Provisions pour risques et charges	0,00 €	0.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0.00 €

020- Dépenses imprévues	7 701.00 €	11 000.00 €	021- Virement Section fonctionnement	300 000,00 €	300 000.00 €
041- Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	024- Produits des cessions	50 000,00 €	50 000.00 €
001 Solde d'exécution	0.00 €	271 587.49 €	041- Opérations patrimoniales	0,00 €	0.00 €
			001- Solde d'exécution	72 034,02 €	0.00 €
Total Dépenses	1 229 022,41 €	1 176 113.26 €	Total Recettes	1 229 022,41 €	1 176 113.36 €

Recettes d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Affectation partielle du résultat 2022, à hauteur de 418 266,21 euros au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- Estimation de la dotation du FCTVA (sur les dépenses N-1), à hauteur de 100 000 euros,
- Soldes des subventions restant à percevoir et nouvelles subventions attendues, sur les différentes opérations (chap. 13), à hauteur de 292 847,15 euros,
- Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 300 000 euros,
- Inscription de produits de cession à hauteur de 50 000 euros.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement ont été élaborées à partir des éléments suivants :

- Solde d'exécution reporté qui s'établit à 271 587,49 euros (déficit année N-1)
- Remboursement du capital de la dette, à hauteur de 148 100 euros,
- Achèvements budgétaires des opérations d'aménagement de l'étang du gué mulet et de mise en place de la vidéoprotection,
- Programme d'investissements déterminés par l'équipe municipale à hauteur de 602 949,80 euros, auquel s'ajoute la prise en compte des restes à réaliser 2022, à hauteur de 117 336.07 euros.

Le programme prévisionnel d'investissements 2023, établi par l'équipe municipale, est constitué par les opérations suivantes :

- La mise à jour des autorisations de programme pour les trois opérations détaillées plus haut : mise en place de la vidéoprotection, extension et rénovation de l'hôtel de ville, création de la liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé,

Autorisations de programme à réviser	Total opération	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Mise en place de la vidéoprotection	196 436,82 €	14 495,63 €	174 441,19 €	7 500,00 €	
Extension et rénovation de l'hôtel de ville	200 000,00 €	5 206,20 €	2 400,00 €	20 000,00 €	172 393,80 €

Autorisation de programme à réviser	Total opération	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Création liaison douce centre-bourg/Baugé	370 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

- La création d'une nouvelle autorisation de programme pour l'aménagement du cimetière,

Autorisation de programme proposée	Total opération	BP 2023	BP 2024
Aménagement du cimetière	95 000,00 €	40 000,00 €	55 000,00 €

- La poursuite des études préalables pour l'aménagement de la traversée nord-sud du centre-bourg pour un montant de 29 058 euros,
- Une mission éventuelle de prospective financière,
- Des travaux de rénovation de la digue de l'étang de la chevalerie, pour un montant de 91 540 euros,
- Des plantations et/ou aménagement des espaces verts pour un montant de 10 000 euros,
- L'aménagement de l'aire de jeux du Carrouge pour 6 500 euros,
- Des équipements liés à la sécurité des biens et des personnes (éclairage extérieur sur bâtiment, poteaux incendie, conteneur pour bouteilles de gaz, lits pliables PCS), pour un montant de 18 100 euros,
- Des travaux de rénovation de trottoirs rue Curie, pour un montant de 140 000 euros,
- Des travaux de rénovation des bâtiments des services techniques (bardage et peinture), pour un montant de 26 000 euros,
- Des travaux de rénovation des courts de tennis, pour un montant de 10 000 euros,
- Des aménagements touristiques et culturels (parcours « patrimoine »), pour un montant de 7 000 euros,

- La mise en place d'un panneau lumineux d'information sur le domaine du Baugé, pour un montant de 20 000 euros,
- L'achat d'un tracteur avec équipement mulching, pour un montant de 40 000 euros,
- Des équipements de voirie (abri vélo, signalisations, plaques de rues et numéros d'habitations, cendriers de rue, distributeurs de sacs à déjections canines), pour un montant de 43 151,80 euros,
- Acquisitions diverses (informatique, débroussailleuses électriques, outils divers, etc.)

IV/ Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

Section d'investissement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022	BP 2023
Dépenses	1 763.449.87 €	1 046 548.05 €	145 168.29 €	1 793 121.52 €
Recettes	1 763 449.87 €	1 231 411.14 €	193 925.44 €	1 793 121.52 €
Section de fonctionnement	BP 2022	CA 2022	RàR 2022	BP 2023
Dépenses	2 513 953.61 €	1 869 442.98 €	0.00 €	2 551 067.30 €
Recettes	2 513 953.61 €	2 768 629.18 €	0.00 €	2 551 067.30 €
Total des Dépenses	4 277 403.48 €	2 915 991.03 €	145 168.29 €	4 344 188.82 €
Total des Recettes	4 277 403.48 €	4 000 040.32 €	193 925.44 €	4 344 188.82 €
Solde	0.00 €	1 084 049.29 €	48 757.15 €	0.00 €

V/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette sur la base des comptes administratifs

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Excédent de fonctionnement reporté N-1	347 408,54 €	343 045,71 €	310 017,93 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 932 742,54 €	2 105 303,35 €	2 124 946,18 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	2 280 151,08 €	2 448 349,06 €	2 434 964,11 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 574 142,29 €	1 637 509,02 €	1 671 976,00 €
Marge brute ou épargne de gestion	706 008,79 €	810 840,04 €	762 718,11 €
Frais financier DF chapitre 66	36 102,38 €	31 825,39 €	31 913,38 €
Épargne brute	669 906,41 €	779 014,65 €	731 074,73 €
Capital de la dette DI chapitre 16	446 911,96 €	147 476,82 €	148 058,36 €
Épargne nette	222 994,45 €	631 537,83 €	583 016,37 €

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

VI/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Les emprunts contractés par la Commune correspondent aux trois opérations d'équipements suivantes :

- Construction de la médiathèque communale : emprunt de 500 000 euros / extinction en juillet 2026
- Extension et rénovation de l'école élémentaire : 3 emprunts pour un montant total d'1 200 000 euros, détaillés ci-après :
 - Emprunt de 600 000 euros / extinction en février 2034
 - Emprunt de 300 000 euros / extinction en mai 2034

- Emprunt de 300 000 euros / extinction en février 2029

- Construction de l'école maternelle : emprunt d'1 000 0000 euros / extinction en août 2039

Le tableau ci-après détaille l'évolution de la dette de la Commune sur les trois derniers exercices.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Capital restant dû au 01/01/N	2 349 687,89 €	1 902 755,93 €	1 755 279,11 €
Remboursement capital de la dette	446 911,96 €	147 476,82 €	148 058,36 €
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capital restant dû au 31/12/N	1 902 775,93 €	1 755 279,11 €	1 607 220,75 €
Variation de l'encours			
Encours de la dette en € / habitant	729,03 €	668,16 €	611,81 €
Poids de la dette en années de recettes courantes	0,94	0,88	0,76
Poids de la dette en années d'épargne brute	2,15	2,18	2,20

Pour information, le tableau ci-après présente une mise en perspective de l'encours de la dette par habitant et de la capacité de désendettement de la commune avec les communes de même strate démographique et/ou avec l'ensemble des communes toutes strates confondues.

	Nogent sur Vernisson 2022	Niveau moyen 2021 Communes strate 2 500 à 5 000 hab	Niveau moyen 2021 national
Encours de la dette en € / habitant	611,81 €	709,00 €	780,00 €
Capacité de désendettement en année (poids dette / épargne brute)	2,20 ans	3,7 ans	non connu

VII/ Taux d'imposition

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2023 a été construit avec la non-utilisation du levier fiscal pour l'exercice 2023, compte-tenu de l'augmentation prévisionnelle des bases des impôts locaux décidée par l'état et annoncée à hauteur de 7,1 %.

Pour rappel, le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, les communes délibèrent sur la base d'un taux égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB.

Le transfert de taux est neutre pour le contribuable et ne génère pas de recettes supplémentaires pour la Commune. Un coefficient correcteur fixé par les services fiscaux vient corriger le déséquilibre entre le produit de la TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribuée », pour que la suppression de la TH soit compensée à l'euro près.

Sur l'exercice 2023, la Commune récupère son pouvoir de taux pour la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants, qui pour mémoire avait été figé sur le taux applicable en 2017.

Les taux d'imposition 2023 seront donc fixés comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,18 %
- Taxe d'habitation : 11,02 %

Les produits fiscaux prévisionnels attendus sont les suivants :

	Bases notifiées	Taux 2023	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâtie	3 065 000.00 €	31,57	967 621.00 €
Taxe foncière propriétés non bâtie	80 900.00 €	28,18	22 789.00 €
Taxe d'habitation	395 418.00 €	11,02	43 475.00 €
Total produits impositions			1 033 994.00 €
Application du coefficient correcteur			-281 808.00 €
Produits Imposition attendus (chap. 73)			752 186.00 €
Allocations compensatrices (chap. 74)			152 096.00 €

VIII/ Principaux ratios (sur la base du BP 2023 et de la population INSEE 2023)

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	749.30
Produits des impositions directes / population	287.14
Recettes réelles de fonctionnement / population	744.39
Dépenses d'équipement brut / population	284.77
DGF / population	105.28
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50.07 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108.36 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38.26 %

IX/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre budgétaire 012) s'établissent de manière stable à 980 000 euros. Elles prennent en compte l'effet report de la hausse de 3.5 % du point d'indice, les mesures catégorielles, les avancements d'échelon ou de grade sur 2023.

Les effectifs de la Collectivité s'établissent au 1^{er} janvier 2023, comme suit :

Emplois permanents au 1^{er} janvier 2023

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
Filière administrative		4	2,51	6,51	3,71	0	3,71
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint ppl 2ème classe	C	1	0,8	1,8	0	0	0
Adjoint administratif	C	1	1,71	2,71	2,71	0	2,71
Filière technique		9	5,26	14,26	11,06	1	12,06
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint ppl 2ème classe	C	2	0,84	2,84	1,84	0	1,84
Adjoint technique	C	5	4,42	9,42	7,22	1	8,22
Filière sociale		2	0,51	2,51	2	0	2
Atsem 1ère classe	C	2	0,51	2,51	2	0	2
Filière culturelle		2	0	2	1	0	1
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Filière animation		1	0,34	1,34	0,34	0	0,34
Animateur	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint animation	C	0	0,34	0,34	0,34	0	0,34

Filière police		2	0	2	2	0	2
Brigadier-Chef de PM	C	2	0	2	2	0	2
Total général		20	8,62	28.62	20.11	1	21.11

Agents non titulaires au 1^{er} janvier 2023

Sur emplois non permanents	Catég	ETP	Observations
Adjoint technique	C	0.39	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0.52	Besoins Services Enfance Jeunesse + Entretien des locaux
Adjoint technique	C	0,15	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint d'animation	C	0.34	Besoins Service Enfance Jeunesse
Apprenti Petite Enfance	C	1	Contrat d'apprentissage Ecole maternelle
Apprenti paysagiste	C	0	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques